

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2018**

N° 03

L'an deux mille dix-huit le neuf avril 2018 à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur SANCE Bernard.

Etaient présents : SANCE Bernard, FERNANDEZ Michèle, ALENÇON Alain, JOLFRE Marie-France, CORNIBERT Roland, GRANIER Serge, DRUAUX Jean-Jacques, GARGADENNEC Nathalie, FIDELIN Georges, DE CARVALHO Alvertina, RIBEROT David, BENETTON Elisabeth, SEGONDY Didier, AVELLANO Aline, CROIZARD Gilles, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme SIBADE Véronique, Mrs BRUGIER Jacques - BIELOW Jean-Marc.

Pouvoirs : Mme SIBADE à Mme JOLFRE - Mr BRUGIER à Mr SEGONDY

Secrétaire de séance : FERNANDEZ Michèle

Liste des délibérations		Décision
N° 18-04-09- D01	Vote du compte de gestion 2017	Unanimité des membres présents
N° 18-04-09- D02	Vote du compte administratif 2017	Majorité des membres présents et 1 abstention
N° 18-04-09- D03	Affectation du résultat de l'exercice 2017	Unanimité des membres présents
N° 18-04-09- D04	Vote des 3 taxes : BP 2018	Unanimité des membres présents
N° 18-04-09- D05	Attribution de subventions année 2018	Unanimité des membres présents
N° 18-04-09- D06	Vote du budget primitif 2018	Unanimité des membres présents
N° 18-04-09- D07	Mise en place du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des infirmiers territoriaux	Unanimité des membres présents
N° 18-04-09- D08	Contrat société Prowebce	Unanimité des membres présents

Approbation du compte rendu du 26 mars 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. Vote du compte de gestion 2017

Après présentation du compte administratif, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par le Trésorier d'Aucamville, qui retrace les écritures comptables de la commune pour l'exercice 2017. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2017.

II. Vote du compte administratif 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Avellano Aline conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le Compte Administratif. Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 004 694.99	4 044 180.92
Recettes dont reports 2016	6 377 696.29	7 511 393.89
Restes à réaliser, dépenses	1 540 471	
Restes à réaliser recettes	500 140	
Résultats d'exécution	3 332 670.30	3 467 212.97

III. Affectation du résultat

Suite au vote du Compte Administratif 2017, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, arrêté à la somme de 3 467 212.97 € doit être affecté.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter cette somme à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018.

IV. Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts restants, compte tenu de l'appartenance de la commune à un EPCI à fiscalité additionnelle, notamment :

- les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée, notamment le lien entre le foncier non bâti et la taxe d'habitation ;
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Considérant que le budget communal, compte tenu de l'attribution de compensations, nécessite des rentrées fiscales de 686 928 euros, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux année 2017	Taux année 2018	Bases 2018	Produit attendu
TH	6.58 %	6.58 %	2 767 000	182 069
FB	11.75 %	11.75 %	4 201 000	493 618
FNB	96.08 %	96.08 %	11 700	11 241
TOTAL				686 928

V. Attribution de subventions année 2018

Monsieur le maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la ville ainsi que les associations caritatives. Dans le cadre de la préparation budgétaire 2018, le conseil municipal à l'unanimité des présents valide pour 2018, les propositions de subventions aux associations et autorise le maire à verser les sommes allouées à chaque association pour un montant total de 80 333 €.

VI. Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget de la commune qui fait ressortir :

En section de Fonctionnement : le Budget Primitif 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à 8 257 338 €.

En section d'Investissement : Le Budget Primitif 2018 est votée en équilibre avec un montant en dépenses et en recettes de 6 625 463 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune.

VII. Mise en place du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des infirmiers territoriaux

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que l'assemblée délibérante fixe le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat. Pour application de ce principe, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 établit des équivalences entre grades des cadres d'emplois territoriaux et grades des corps de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 février 2018 dans laquelle le poste d'infirmière territoriale a été créé pour pourvoir au poste de direction de la structure multi-accueil de Lespinasse. Il convient désormais de mettre en place un régime indemnitaire pour ce cadre d'emplois. Monsieur le Maire propose la mise en place des primes suivantes :

- L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- La prime de service
- L'indemnité de sujétions spéciales
- Le prime spécifique

L'avis du comité technique en date du 5 avril 2018 a donné un avis favorable à la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire. L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel. Les montants des primes et indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux, les corps de référence ou les coefficients multiplicateurs seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

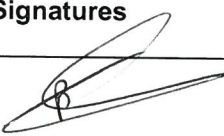
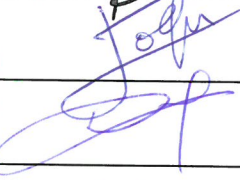
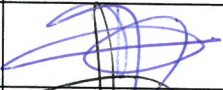
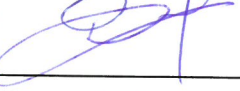
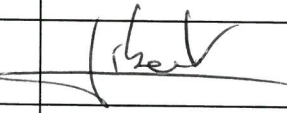
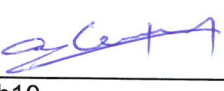
Accord de l'assemblée.

Questions diverses :

1. Contrat société Prowebce

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat avec la société Prowebce, sis 14 rue Chaptal 92300 Levallois, qui permet aux agents communaux stagiaires et titulaires de pouvoir bénéficier de produits et services auprès de différents prestataires définis dans le contrat à des tarifs préférentiels. Le montant du contrat est de 4 008 € HT et sa durée est de 2 ans.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société Prowebce.

Liste d'Emargement des Conseillers Municipaux			
ayant participé au vote des Délibérations du conseil du 9 avril 2018			
Nom Prénom	Signatures	Nom Prénom	Signatures
SANCE Bernard		FIDELIN Georges	
FRNANDEZ Michèle		BIELOW Jean-Marc	Absent excusé
ALENCON Alain		BRUGIER Jacques	Pouvoir à Mr Fidelin
JOLFRE Marie-France		GARGADENNEC Nathalie	
CORNIBERT Roland		DRUAUX Jean-Jacques	
SIBADE Véronique	Pouvoir à Mme Jolfre	DE CARVALHO Alvertina	
GRANIER Serge		AVELLANO Aline	
RIBEROT David		SEGONDY Didier	
CROIZARD Gilles		BENETTON Elisabeth	

La séance est levée à 22h10.

Le Maire, Bernard SANCE

